

## **PAVILLONS COGNACAIS**

Société par actions simplifiée  
au capital de 110 000,00 euros

Siège social :  
128-130 avenue Victor Hugo  
16100 COGNAC

349 345 678 RCS ANGOULEME

---

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 8 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le huit novembre,  
A dix-huit heures,

La Société S.C.2.C, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 8 000,00 euros, ayant son siège social 14 rue des Lilas, 16200 JULIENNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 522 398 304 RCS ANGOULEME,  
*Représentée par Monsieur Vincent PAPIN, en sa qualité de Gérant,*

Associée Unique de la société PAVILLONS COGNACAIS,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la création d'un nom commercial et à la modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

#### **PREMIERE DÉCISION**

L'associée unique décide d'adjoindre à la dénomination sociale, à compter de ce jour, le nom commercial CREA CONCEPTION, et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

##### **« ARTICLE 3 - DÉNOMINATION**

*La dénomination de la Société est : « PAVILLONS COGNAÇAIS ».*

*Le nom commercial de la Société est : « CREA CONCEPTION ».*

Le reste de l'article demeure inchangé.

#### **DEUXIEME DÉCISION**

L'associée unique, décide d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- Toute activité de bureau d'études et maîtrise d'œuvre dans le domaine du bâtiment ;
- l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage relative à toute interrogation se rapportant à un problème de construction ;
- La réalisation pour les tiers d'études techniques ;

